



Ecurie de la Motte



**33° Rallye du Pays de Faverges  
12° Rallye Mont-Blanc Historique  
08 / 09 Avril 2017  
Fiche de Reconnaissances**

Avant d'effectuer leurs reconnaissances, les équipages devront faire connaître à l'Organisateur, à l'aide de la présente, la (ou les) voiture(s) dont ils se serviront pour ces reconnaissances. Deux autocollants leur seront délivrés et devront être apposés pendant toutes les reconnaissances sur les vitres latérales arrière.

**Art. 6.2.1 :**

«Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 passages au maximum»

**Art. 6.2.6 :**

«Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances»

NOM / Prénom du 1<sup>er</sup> conducteur : .....

NOM / Prénom du 2<sup>ème</sup> conducteur : .....

**VEHICULE(S) UTILISE(S) :**

Marque et Modèle	Couleur	Immatriculation
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Dates de Reconnaissances : Dimanche 02 Avril 2017  et/ou Vendredi 07 Avril 2017

Nous soussignés certifions avoir pris connaissance des conditions des limitations des reconnaissances, et nous nous engageons à les respecter scrupuleusement.

Fait à ....., le .....

Signature 1<sup>er</sup> Conducteur

Signature 2<sup>ème</sup> Conducteur

.....

.....